



**Kim NGUYEN,**  
**Associé**

06 81 44 52 25



**Mélanie BARIL,**  
**Associée**

06 87 24 99 20



## Perdre le fil

Nous avons déjà parlé du retour de bâton sur l'ISR il y a quelques mois, affichant nos craintes d'un retournement général et inévitable de l'opinion sur la finance durable. Ce retour de bâton a bien eu lieu. On pouvait espérer qu'il soit court, malheureusement il passe dans une autre phase, plus institutionnelle et réglementaire. Sommes-nous en train de perdre le fil, de dé-détricotier le cadre de la finance durable ?

Aux Etats-Unis, certains Etats comme le Texas ou la Floride avaient déjà été particulièrement virulents contre l'ESG, en s'en prenant notamment aux grandes sociétés de gestion US. Les arguments sont toujours les mêmes : la prise en compte des facteurs ESG entre en contradiction avec l'obligation fiduciaire des sociétés de gestion et des investisseurs institutionnels, notamment vis-à-vis des petits porteurs et des investisseurs finaux. D'autre part, en choisissant les sujets qui relèvent de la finance durable, ce qui est admis ou pas, les sociétés de gestion, qui sont des

organismes privés, empiètent sur ce qui est du ressort d'une autorité publique, sans aucune légitimité. Depuis le début de l'année, le débat est encore monté d'un cran : avec l'arrivée d'une majorité républicaine au Congrès, les représentants républicains sont à la tête du Comité des Services Financiers et ont clairement affiché leur intention d'encadrer la SEC, mais également les institutions financières et les entreprises faisant la promotion de l'ESG. Les Républicains ont même annoncé la création d'un groupe de travail dédié à la lutte « *contre la menace que font peser sur nos marchés financiers ceux qui, à l'extrême gauche, font des propositions en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG)* ».

Si l'Europe peut apparaître comme l'avant-garde du combat pour la finance durable, les choses semblent prendre une tournure plus compliquée là aussi.

On le savait déjà, certains éléments du Pacte Vert ont d'ores et déjà pris énormément de retard (la Taxonomie sociale), voire sont à l'arrêt complet (l'écolabel financier européen). Par ailleurs, on le pressentait, le principe de fixer un cadre et des principes et de laisser les pays et les marchés s'organiser ne fonctionne pas : les articles 8 et 9 sont en train de passer de simples indicateurs à des formes de labels, et l'ensemble des acteurs financiers demande plus de précisions et de normes pour faciliter les comparaisons et éviter les distorsions. On quitte donc de plus en plus la sphère des principes généraux pour pencher franchement vers celle de normes précises.

Depuis le début de l'année, la Taxonomie est également dans le viseur. Le débat sur l'inclusion du nucléaire et du gaz a



clairement ouvert la boîte de Pandore, et c'est désormais le secteur de l'aviation qui est sur le point d'être intégré comme une activité verte au sens de la Taxonomie. Sous le couvert du pragmatisme économique, on perd ainsi le sens de ce que devrait être la Taxonomie, à savoir un outil permettant d'identifier de façon positive les secteurs durables.

En France enfin, il est désormais question de revenir sur le décret d'application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat, en alignant les acteurs soumis à la publication d'un rapport aux mêmes que ceux déjà dans le scope de SFDR. Cela reviendrait à sortir du cadre nombre d'institutionnels, caisses de retraites, mutuelles, IP ... si l'approche apparaît encore une fois logique au premier abord, elle équivaut à un retour en arrière par rapport à l'article 173 en vigueur depuis 201.

Enfin l'AMF a émis le 10/02 des propositions de critères minimaux environnementaux pour les produits article 8 et 9. Si l'accent mis sur l'environnement est compréhensible compte-tenu de l'urgence, les propositions entretiennent une confusion entre la finance durable (et ses 3 piliers ESG) et la finance verte.

La finance durable est donc encore sous le feu de la critique en ce début 2023. Et les polémiques s'étendent désormais bien au-delà des simples scandales ou controverses. C'est désormais la loi ou la réglementation qui sont attaquées et qui tendent à alléger ou dénaturer les approches ESG.



**Kermit**

## Raison d'être\*

« Notre objectif est de faire évoluer les pratiques des investisseurs et de leurs partenaires dans une logique responsable, durable et de long-terme, afin de contribuer à faire de la finance le moteur d'une transformation positive du monde ».

*\* Inscrite dans les statuts de l'entreprise conformément aux dispositions de l'article 1835 du Code Civil.*

**Notre expertise issue de la finance traditionnelle et notre connaissance des investisseurs institutionnels nous permettent d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux problématiques liées à la mise en place d'une stratégie responsable.**

Kermit est une SAS au capital de 5 000 EUR (RCS n° 888 373 792) immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) en qualité de CIF sous le n°20007557 et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

[www.kermitconseil.com](http://www.kermitconseil.com)



<https://twitter.com/@KimNguy35436484>



<http://www.linkedin.com/in/nguyen-kermit>

